

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

Et si je changeais de métier après mon contrat saisonnier ?

Heureusement, changer de métier n'est pas réservé qu'aux salariés en CDI !

Si vous êtes en CDD vous pouvez tout à fait suivre une formation en vue de changer de métier grâce au dispositif PTP (Projet de Transition Professionnelle). Accessible sous conditions à tous les salariés en CDD du secteur privé, ce dispositif vous permet de garder 100% de votre salaire et de financer entièrement la formation de votre choix.

Idéal pour changer de métier de manière sécurisée !

Vous avez un projet de reconversion et vous êtes ou serez prochainement en CDD ? Contactez-nous pour vérifier votre éligibilité au Projet de Transition Professionnelle.

09 72 61 55 50

contact@transitionspro-na.fr

www.transitionspro-na.fr

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Nouvelle Aquitaine

 Cofinancé par l'Union européenne


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr** et nos réseaux sociaux    

 **CAP
MÉTIER**
Nouvelle-Aquitaine

 **RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**